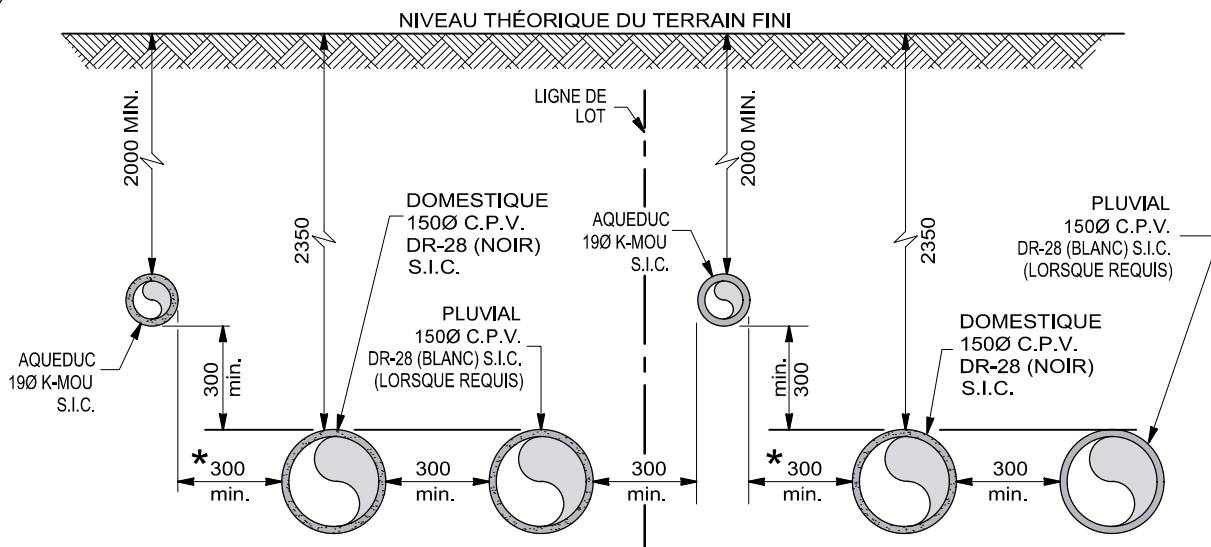


POSITION DES CONDUITS D'UN BRANCHEMENT DE SERVICE DOUBLE



*OU 3000 SI 300 VERTICALE NE PEUT ÊTRE RESPECTÉ

PROFONDEUR RELATIVE D'UN BRANCHEMENT DE SERVICE DOUBLE À LA LIMITE DE L'EMPRISE MUNICIPALE

NOTES:

- LES MESURES PRÉSENTES SONT EN MM
- SEULS LES COUDES À LONG RAYONS SONT PERMIS POUR DÉVIER UN BRANCHEMENT DE SERVICE D'ÉGOUT.
- LA PENTE MINIMUM POUR UN BRANCHEMENT DE SERVICE À L'ÉGOUT EST DE 2.0%
- L'ANGLE MAXIMUM D'UN COUDE UTILISÉ POUR UN BRANCHEMENT DOMESTIQUE OU PLUVIAL EST DE 22.5°
- CE DESSIN N'EST PAS FINAL ET REQUIERT L'ACCORD DE L'INGÉNIEUR POUR EN FAIRE LA MISE EN ŒUVRE.



TITRE:
**DÉTAIL TYPE
POSITION DES CONDUITS D'UN
BRANCHEMENT DE SERVICE DOUBLE
(MITOYEN)**

DESSINÉ PAR: M.L.	PRÉPARÉ PAR: D.B.	DATE: 2001-02-21
VÉRIFIÉ PAR: D. AUDET ing.	APPROUVÉ PAR: G. GERVAIS ing.	DERNIÈRE RÉVISION: 2020-11-09
		ÉCHELLE: AUCUNE

DISCIPLINE: DTAQ	NUMÉRO DU PLAN: 00032	2/3
---------------------	--------------------------	-----

SCEAU DE L'INGÉNIEUR:

